FRC 4' 3167F
Case
FRC
25365

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

DISCOURS DE M. SILLERY,

Sur les sociétés populaires, et sur la lettre de M. Lafayette au corps législatif; dans laquelle ce général accuse la société des Amis de la Constitution de Paris, séante aux Jacobins, d'être la cause des troubles intérieurs.

Prononcé dans la séance du lundi 25 juin 1792, l'an 4 de la liberté.

MESSIEURS,

LA société des amis de la constitution, attaquée depuis long-temps par tous les ennemis de la

THE NEWBERRY LIBRARY

chose publique, par l'empereur, par les ministres de France, par le département de Paris, devoit sans doute succomber sous tant d'attaques répétées. M. Dupont (de Nemours) avoit annoncé son dernier soupir, et peut-être étoit-il dans le secret des coups de massue qui devoient lui être portés par M. Lafayette. Malgré ce dernier effort, il me paroît que la société est encore assez nombreuse : nous devons une réponse à M. Lafayette, et je vais m'acquitter de ce devoir. J'ai calculé, avant de faire ce travail, le ton que je devois mettre dans cette discussion. J'aurois répondu facilement à la lettre de M. Lafayette, en lui faisant sentir le ridicule de s'ériger en censeur de ses concitoyens, et en dictateur du corps législatif; mais j'ai cru nécessaire de donner un grand développement à ce projet, toujours tenté inutilement, de détruire les sociétés populaires, seules et uniques barrières aux espérances des malveillans.

CITOYENS,

JE parle à des François qui connoissent leurs droits ; vous allez sans doute vous élever à la hauteur qui vous convient dans la circonstance critique où vous êtes. Il faut que les ennemis de la chose publique se soient crus bien assurés de leurs moyens d'exécution, pour avoir fait paroître en ce moment la lettre du général Lafayette, qui n'est que le complément de la trame ourdie, depuis plusieurs mois, contre la liberté publique.

Avant de discuter cette lettre, il est nécessaire, messieurs, de porter un regard sur les différens moyens qui ont été mis en usage jusqu'à ce moment pour enchaîner l'opinion publique, et j'espère, par le rapprochement que je vais en faire, vous démontrer jusqu'à l'évidence, que les plus grands ennemis de la liberté ne sont pas cette vile classe d'aristocrates qui nous attaquent ouvertement, et qui bientôt vont rentrer dans le néant ; mais qu'il existe un parti redoutable, qui, ayant l'air d'adopter les principes de la constitution, et réclamant sans cesse la *souveraineté du peuple*, ne veut cependant y consentir, qu'autant que cette souveraineté sera exercée par son influence. — Une courte et exacte définition des principes qui conduisent les sociétés des amis de la constitution, jettera une grande lumière sur l'opposition qu'elles rencontrent.

Quels sont les objets de tous nos vœux? L'exécution de la loi, la soumission la plus inviolable à la constitution, la liberté toute entière, l'égalité sans modification, et, ce qui n'est qu'une suite de cette égalité que nous sommes résolus de défendre jusqu'à la mort, l'unité du corps législatif.

Voilà le point qui divise maintenant la France.

L'établissement des deux chambres est l'objet des vœux du parti qui veut aujourd'hui nous détruire; car ce parti sait très-bien que nous serons un obstacle invincible à ce projet destructeur de notre constitution; et ne pouvant nous attaquer ouvertement sans craindre une convulsion générale, il travaille depuis près d'une année à nous susciter des ennemis extérieurs et intérieurs.

Ils recueillent avec un soin extrême les opinions, ou plutôt les expressions, peut-être un peu exagérées, que quelques-uns de nos orateurs ont eu dans le feu de leurs discussions, et ils en font l'opinion de toute la société.

Ils nous appelent des factieux, parce que nous les démasquons ouvertement; nous attaquons les autorités constituées, lorsque nous portons notre attention sur les infractions qu'elles font à la loi; nous devenons des conjurés, quand nous avertissons le peuple de tous les dangers qui l'entoure, et que nous manifestons notre invincible résolution de résister à l'oppression. Et M. Lafayette que nous avons applaudi, lorsqu'il dit à la tribune de l'assemblée nationale, que, *lorsque l'on vouloit opprimer le peuple, l'insurrection étoit le plus saint des devoirs;* M. Lafayette oublie en ce moment cette sainte maxime; il s'érige en dictateur, en donnant des conseils et

des avis aux représentans du peuple; et c'est à la tête d'une armée de 50 mille hommes qu'il a consenti que la lettre que nous allons examiner paroisse en son nom.

Rappelez-vous, messieurs, l'époque du 21 juin dernier, lorsque M. Lafayette vint dans le sein de cette société, lorsqu'il vint nous dire qu'au moment des calamités publiques, tous les François devoient se rallier et se réunir dans votre sein, qu'il y venoit jurer de nouveau son amour pour la liberté, et son inflexible persévérance à défendre les droits du peuple. Un de nos orateurs lui demanda sévèrement compte de sa conduite; il l'interpella sur plusieurs faits intéressans. M. Lafayette monta à la tribune; nous espérions qu'il alloit se justifier. Il nous débita quelques phrases insignifiantes, et le résultat de son discours nous persuada qu'il n'avoit fait cette démarche fraternelle que parce qu'il crut, à cette époque, avoir besoin de notre appui.

Une faction, non moins dangereuse, étoit dans notre sein. Je ne vous parlerai point des projets ambitieux qui la dévoroit : elle crut devoir se rallier à M. Lafayette. Nous n'aperçûmes peut-être pas assez promptement les motifs qui dirigèrent cette conduite; mais la révision des articles constitutionnels nous expliqua cette énigme, et nous aperçûmes que la même faction qui avoit le plus contribué à diminuer la puissance royale, vouloit rétablir les anciens abus, et trafiquoit les intérêts du peuple, contre l'espérance et la promesse qu'elle avoit d'être les ministres du nouveau gouvernement.

Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que la chose publique étoit trahie; la coalition dangereuse vit également qu'elle étoit démasquée.

L'intérêt public devint le creuset salutaire où les vrais amis de la liberté se séparèrent des scories. Je jette un voile funèbre sur les attentats qui furent commis pour détruire cette société : la France est instruite des horribles combinaisons qui eurent lieu à cette fatale époque, et le sang de nos malheureux concitoyens cimenta cette intrigue coupable. M. Lafayette, vous conduisiez vous-même ce détachement abusé de la garde nationale; vous aviez à vos côtés le maire de Paris; ce fut au nom de la loi que vos satellites massacrèrent les citoyens. — Qu'avoient-ils donc fait pour mériter la vengeance de la loi? La constitution ne leur permettoit-elle pas d'être réunis paisiblement et sans armes? Et cependant des enfans, des femmes ont été victimes de leur confiance dans la loi, et dans la justice des magistrats qu'ils avoient eux-mêmes choisi.

C'est encore vous, M. Lafayette, qui dictez des loix au corps législatif, à la tête de votre armée. Ah! sans doute, vous n'avez pas imaginé qu'insensible à la vaste ambition qu une telle conduite nous démontre, nous garderions un silence coupable. Je vais donc poursuivre l'examen nécessaire des circonstances qui, par degrés, nous ont conduit au moment critique où nous sommes.

J'avois toujours évité, jusqu'à ce moment, de m'occuper de M. Lafayette; je savois les moyens dont il s'étoit servi pour réjetter sur M. d'Orléans les troubles qui nous agitoient; mes liaisons avec ce prince, la certitude que j'avois de sa conduite, m'assuroit que tôt ou tard la vérité triompheroit des intrigues; et j'aurois cru donner du crédit aux calomnies inventées contre lui, si j'avois eu l'air de m'en occuper. Mais dans cette circons-

tance, aucune considération particulière ne peut empêcher l'examen sévère d'une démarche qui, si elle n'étoit pas réprimée dans sa naissance, pourroit plonger la France dans un abîme de maux.

Si nous examinons avec quelque attention ce qui se passe depuis plusieurs mois, nous y verrons un système combiné pour la destruction des sociétés populaires, dans le corps législatif, dans le ministère, dans le département de Paris, dans les chefs de l'armée, et dans tous les cabinets diplomatiques de l'Europe.

La révolution françoise fixe l'attention de tous les despotes; ils savent tous qu'au degré d'instruction et de philosophie où les peuples sont arrivés, leurs antiques usurpations doivent disparoître: ils veulent capituler avec nous; ils sont certains que rien ne pourra nous ramener à l'état humiliant dont nous sommes délivrés; mais ils n'ont point encore perdu l'espérance de nous déterminer à adopter les bases de la constitution angloise, et peut-être, à cette époque, il n'y a pas un seul roi en Europe qui ne consentît volontairement à cette forme de gouvernement, si nous voulions déchirer la déclaration des droits de l'homme, et consentir à l'adoption de la constitution angloise.

Ils savent tous que, tôt ou tard, les peuples seront eux-mêmes étonnés d'avoir ignoré si longtemps leurs droits imprescriptibles, qu'ils reprendront la souveraineté qu'ils ont usurpés. Ils n'ignorent pas que la base fondamentale des principes qui nous dirigent, est notre amour constant pour les intérêts du peuple, et notre invincible persévérance à le prévenir de tous les attentats que l'on cherche à commettre contre lui. Nous de-

vions donc, messieurs, éprouver la haine et le ressentiment de tous les despotes, de leurs esclaves, de cette foule immense de gens sans caractère, qui préfèrent un esclavage tranquille à une liberté un peu orageuse; et enfin de ceux qui, oubliant la dignité de l'espèce humaine, ne voient qu'eux seuls dans l'univers, sacrifient la liberté de leurs pays à leurs intérêts particuliers, et consentent, sans remords, à l'avilissement des races futures.

Au moment où le peuple, rentré dans ses droits, a nommé lui-même ses administrateurs et ses magistrats, il s'est trouvé dans un embarras extrême sur le choix qu'il devoit faire dans les différens départemens. Le mérite et les talens des individus étoient en général peu connus; les habitans des campagnes, écrasés sous le poids de la féodalité et de la fiscalité, étoient, pour ainsi dire, abrutis sous les chaînes qu'ils portoient; et dans le premier moment où ils eurent des élections à faire, ne sachant sur qui fixer leurs opinion, les intrigans et les gens accoutumés à les commander, eurent un grand avantage : plus habitués qu'eux à parler en public, ils parvinrent aisément à faire croire à leur patriotisme, et toutes les places de l'administration et de la judicature furent remplies par cette classe de gens qui, détestant le nouvel ordre de choses, espérèrent l'anéantir en atténuant la loi par les fausses interprétations qu'ils lui donnoient.

Le peuple ne tarda pas à s'apercevoir qu'il étoit trompé; les esprits s'éclairèrent, et les sociétés populaires durent leur naissance aux besoins que les citoyens eurent de s'instruire et de surveiller leurs magistrats.

Paris, centre de la révolution, étoit aussi le

foyer de cette surveillance sur les principaux agens du pouvoir exécutif ; ceux-ci transmettant leurs ordres aux différens directoires, il étoit évident que tout l'empire devoit nécessairement recevoir l'influence de ce centre de corruption ; et dans le même moment où cette société s'apercevoit des trahisons du ministère, presque toutes les sociétés affiliées se plaignirent des infractions à la loi et de l'oubli des principes des administrateurs et des magistrats.

Le ministre de l'intérieur vint nous annoncer que les corps administratifs se plaignoient des sociétés populaires ; on vouloit absolument les détruire. Ce fut, messieurs, à l'assemblée nationale où l'on commença les approches de cette attaque. Quelques députés, foibles ou corrompus, sous le prétexte de l'intérêt public, proposèrent de se rassembler, les jours où il n'y auroit pas de séance, dans la salle même de l'assemblée, pour y discuter librement les questions qui devoient faire l'objet des délibérations du corps législatif. Les bons citoyens devinèrent le projet, et s'y opposèrent avec courage. On vouloit, par ce moyen, empêcher les députés de l'assemblée nationale de venir dans notre société ; et cette première attaque ayant échoué, le ministre de l'intérieur, chargé par l'assemblée d'un rapport sur les causes des troubles intérieurs, accusa ouvertement les sociétés populaires d'être une des principales causes des entraves que le gouvernement éprouvoit. Il fut soutenu dans l'assemblée nationale par cette partie de l'assemblée qui, oubliant qu'ils sont les mandataires du peuple, choisis par lui, pris dans son sein, semblent être météorisés par la cour, et n'opinent jamais que dans son sens.

La société des amis de la constitution ne vit dans ces différentes attaques, que le développement d'un système combiné pour la destruction de la constitution.

Délibérant en public, notre opinion étoit généralement connue, et nous nous étions déclarés trop ouvertement, par notre opposition constante au système des deux chambres, pour ne pas être redoutables à tous ceux qui avoient conçu ce ridicule projet.

Au moment où nos ennemis intérieurs jetèrent le masque et commencèrent à nous attaquer ouvertement, les projets des puissances qui nous entourent, sollicitées par la rebellion des émigrés, se manifestèrent de toutes parts. L'empereur se refusoit à nous donner satisfaction sur les traités frauduleux qu'il avoit fait à notre insu; et ce prince, oubliant tous les services qu'il avoit reçu de la nation françoise, ne calcula que les dangers qu'il couroit de voir la liberté s'étendre dans son pays. Il se lia avec les autres despotes de l'Europe, qui avoient les mêmes craintes, et il cimenta, par des traités, *ce concert offensant*, dont la nation ne pouvoit se dispenser de tirer une vengeance éclatante.

Des explications furent demandées à l'empereur. Vous connoissez, messieurs, la ridicule réponse du ministre Kaunitz, et elle doit vous avoir expliqué la trame ourdie contre vous.

Les intelligences du cabinet de France avec celui de Vienne furent démasquées; il étoit évident pour l'une et l'autre cour, que tant que les gouvernemens seroient surveillés par des citoyens sans intrigues, jamais on ne pourroit opérer aucune modification dans notre constitution. Le ministre de Vienne, dans la réponse qu'il fit aux

lettres qui lui furent écrites, assuroit que l'empereur vouloit vivre en bonne intelligence avec nous ; mais il y mettoit pour condition l'anéantissement d'une société qui, selon lui, étoit destructive de toute harmonie dans un gouvernement. M. Kaunitz a bien peu d'idée d'un peuple libre, s'il espéroit que le besoin que nous avions de la paix nous feroit sacrifier le principe constitutionnel, qui donne aux citoyens le droit de s'assembler paisiblement et sans armes, pour délibérer sur les affaires politiques.

Il ignoroit, sans doute, que l'universalité de la France commençoit à savoir qu'il n'y a aucune capitulation à faire entre les intérêts du peuple et l'ambition des rois, et que le seul moyen de contenir ceux ci dans le juste équilibre, est de surveiller sans cesse la balance.

En réponse à la lettre du ministre autrichien, les sociétés populaires ne furent point détruites, et la guerre fut déclarée.

Nos ministres nous trompoient à cette époque; depuis plus d'un an, la nation croyoit, d'après leurs rapports, que tous les préparatifs étoient faits, et nous eûmes lieu de nous convaincre que, de concert avec tous nos ennemis, nous avions été abusés. Cependant nos armées commencèrent à se mettre en mouvement, et ayant éprouvé quelques revers, on nous fit encore un crime d'accuser de trahison les mauvaises dispositions qui avoient été faites.

Nos fidèles soldats, trahis, abandonnés par leurs officiers, trouvèrent dans le sein de notre société des amis et des défenseurs. On nous accusoit de fomenter l'insubordination des troupes; et nos ennemis, sans cesse en opposition avec nous, rejetèrent constamment sur cette société

tous les malheurs dont leur perversité et leurs manœuvres étoient les causes.

Lorsque M. Lafayette fut arraché, ainsi qu'il le dit lui-même, de la solitude où il s'étoit retiré, pour prendre le commandement d'une des trois armées, plusieurs orateurs, sévères dans leurs principes, blâmèrent ouvertement ce choix.

Je ne fus point du nombre de ceux qui s'élevèrent contre lui à cette époque, parce que j'imaginois que M. Lafayette, uniquement occupé des dispositions militaires de son armée, abandonneroit pour ce moment l'intrigue, et ne s'occuperoit que de combattre; parce que je croyois nécessaire qu'il eût la confiance de son armée, et qu'il étoit dangereux de démasquer son ambition dans cette circonstance.

Il vient lui-même de nous en épargner la peine, et sa lettre à l'assemblée nationale nous démontre ce qu'il a été, ce qu'il est, et ce qu'il veut être.

Nous allons donc la discuter, cette étonnante lettre, qui, avant de paroître, a été annoncée plusieurs jours à Paris, qui a été précédée de la publication de la lettre du département de Paris à M. Roland; et si vous observez ces deux lettres avec attention, vous y verrez la même série d'opinions, et pour ainsi dire le même style.

Personne n'ignore que M. Beaumetz a quitté le directoire du département de Paris pour être aide-de-camp de M. Lafayette; tout le monde connoît les relations intimes qui existent entre M. Lafayette et les membres qui composent ce directoire; et ces différens rapprochemens nous démontrent jusqu'à l'évidence la connivence qui se trouve entre ces deux démarches.

Le département de Paris, consulté par le ministre de l'intérieur sur l'état du département,

fait une peinture consolante du bonheur des habitans. La masse des citoyens, dit-il, aime les loix, les respecte, veut y obéir; ils aiment la constitution, ils respectent les autorités constituées; mais ils éprouvent les plus grands obstacles d'une société qui s'est formée un empire dans le milieu de l'empire, qui, s'étant affiliée avec toutes les sociétés populaires du royaume, tient toutes les administrations et tous les tribunaux dans une espèce d'asservissement qui empêche le gouvernement de marcher. La société jacobite est le fléau de la France; et c'est au ministre de l'intérieur qu'il confie ses alarmes sur l'influence de cette société; et il lui déclare qu'il est de son devoir de dénoncer au corps legislatif les dangers que l'état court, si les sociétés ne sont pas détruites. — Telle est en substance la lettre du directoire du département de Paris. On cite quelques phrases détachées, prononcées dans le feu de nos discussions, que MM. les administrateurs ont eu grand soin de recueillir, comme des preuves absolues de notre perversité, et ils se gardent bien de parler de nos principes, car en les attaquant, ils prononceroient la censure des leurs, et c'est ce qu'ils ont un grand intérêt de cacher.

La lettre de M. Lafayette au corps législatif, va expliquer toute l'intrigue, et le peuple françois reconnoîtra, dans cet examen, quels sont les ennemis qu'il doit le plus redouter, ou de ceux qui l'attaquent ouvertement avec des armées, ou de ceux qui cherchent à subjuguer l'opinion du peuple, à le priver de ses défenseurs, et à le replonger dans un esclavage pour le moins aussi insupportable que celui dont nous nous sommes délivrés.

Bon Lafontaine ! dans un de vos apologues charmans, vous avez dit que les loups et les moutons firent la paix; que les loups dirent aux moutons : maintenant que la paix est cimentée entre nous, vous n'avez plus besoin de chiens; ils aboient sans cesse autour de vous, et vous coûtent à nourrir : renvoyez-les. Les moutons les crurent ; les chiens furent chassés, et les loups étranglèrent les moutons. Citoyens, faites-vous l'application de cet apologue; détruisez, par le conseil de loups, vos sociétés populaires, et vous aurez le même sort que les moutons.

Je vais passer maintenant à l'examen de la lettre de M. Lafayette.

Il doit paroître évident à chacun de nous que la lettre de M. Lafayette n'est que le résultat d'une intrigue combinée entre le département, quelques membres de l'assemblée nationale et le général.

Il est nécessaire d'instruire la société d'une anecdote qui prouve victorieusement ce que je viens d'avancer. Cette lettre de M. Lafayette étoit depuis quelques jours à Paris, et la veille du jour où elle a été lue à l'assemblée nationale, plusieurs députés se rassemblèrent. Je ne puis vous les nommer tous; mais je suis certain que MM. Ramond, Vaublanc, Lacretelle, Lacuée, Jaucourt, Lameth, Dumas et autres, étoient de ce comité. La lettre de M. Lafayette y fut lue et discutée, et elle fut trouvée si étrange, que même ces messieurs convinrent, à la très grande majorité, qu'il falloit bien se garder de faire une telle lecture dans le sein du corps législatif. Plusieurs manifestèrent sur cette lettre leurs opinions, et MM. Lacuée et Vaublanc ont été ceux

qui se sont expliqués presque aussi clairement que je vais le faire.

Il fut donc décidé que cette lettre ne seroit pas communiquée; et cependant le lendemain elle se trouva sur le bureau du président, et l'on ignore, dit-on, par quelle voie elle y a été portée.

Toutes ces misérables intrigues prouvent invinciblement le concert qui a existé dans toutes ces manœuvres. Elles seront déjouées; et, sans nous appesantir sur les détails de la lettre du général de l'armée du centre, examinons-en le sens, et tâchons d'en tirer des conclusions.

L'on aura peine à croire que l'an 4 de la liberté, un citoyen ait pu oublier assez les principes sur lesquels est fondée notre heureuse constitution, pour se permettre une mercuriale envers le corps législatif, aussi amère que celle que nous allons examiner.

Comment M. Lafayette a-t-il pu imaginer que la nation verroit avec sang-froid un général à la tête d'une armée, attaquer de front la conduite du corps législatif, censurer ses actions, lui indiquer le parti qu'il doit suivre, et ayant l'air de conserver vis-à-vis de lui le même respect que Richelieu témoignoit à Louis XIII, lui parler, comme lui, en maître? Vous connoissez tous, messieurs, cette étonnante lettre; par conséquent je me dispenserai de vous en citer ici les passages: mais dès les premières lignes, M. Lafayette désigne parmi les dangers qui menacent l'État, la conduite des ministres; il attend qu'ils aient quitté leurs places pour les dénoncer, et c'est dans cette circonstance qu'il se permet la première censure envers le corps législatif. Il ne pouvoit ignorer que l'assemblée nationale avoit

témoigné les plus vifs regrets de leur éloignement du ministère ; il savoit que l'assemblée avoit décrété que les ministres renvoyés avoient mérité son estime ; il étoit également instruit que l'assemblée avoit décrété que la lettre de M. Roland au roi seroit envoyée aux quatre-vingt trois départemens ; et cependant c'est avec un mépris insultant qu'il parle de leur nullité et de leur *insignifiance !* expression que je ne relève pas dans ce moment, mais qui me paroît concorder avec les mépris aristocratiques qu'il a témoigné dans la lettre qu'il a écrite au ministre de l'intérieur.

Il reconnoît les ennemis de l'état à deux marques distinctives, le fanatisme et l'orgueil.

Ah ! sans doute nous ne l'accuserons jamais de fanatisme ; mais ne pouvons-nous pas lui rappeler que lui, que nous avons vu dans Paris si modeste et si souple, prodiguant les complimens et les caresses, pour se donner un air de popularité, comment, dans cette circonstance, surpasse-t-il en orgueil tous nos ennemis intérieurs ? Car existe-t-il un homme, avant lui, qui ait osé écrire aux représentans de la nation avec un ton aussi impératif ? Et en lui rappelant ici sa lettre au respectable Rolland, n'a-t-il pas imité le style de nos braves de Coblentz, en affectant du mépris pour un homme dont le nom, dit-il, lui étoit inconnu avant son entrée au ministère ?

Il accuse hautement la faction jacobite, dirigée par quelques chefs ambitieux. Mais, messieurs, où sont-ils donc ces chefs ambitieux qui dirigent votre société ? En connoissez-vous quelques-uns parmi vous qui aient formé quelques projets dangereux pour la liberté ? Car il me semble que le mot d'ambitieux, pris dans le sens que M. Lafayette lui suppose, veut dire un citoyen

qui ne néglige aucun moyen pour arriver au but qu'il s'est proposé, qui, flattant suivant les circonstances le peuple et la cour, se fait, par ses intrigues, déclarer défenseur de l'un, et protecteur de l'autre; qui, par des manœuvres cachées, cherche à rejetter sur une prétendue faction toutes les intrigues qu'il emploie pour arriver à ses fins, et qui couronne ce caractère que je viens de définir, en parlant en maître, lorsqu'il se croit assuré d'un parti assez puissant pour en imposer aux observateurs clairvoyans. Je cherche, messieurs, un tel personnage, et je ne le retrouve plus parmi vous.

Rassemblés pour discuter ensemble les questions politiques qui s'agitent à l'assemblée nationale, nous n'avons la prétention d'influencer aucune délibération; lorsque quelqu'un de nous fait quelques utiles réflexions, nous les communiquons à nos sociétés affiliées; elles nous font également passer les discours qui ont obtenu leurs suffrages; et dans cet échange de lumières que nous faisons ensemble, je ne trouve pas *l'empire que nous établissons dans l'Empire*, ni l'asservissement dans lequel nous tenons les corps administratifs et les tribunaux. Nous nous permettons quelquefois de parler des infractions à la loi; mais cette surveillance est permise à tous les citoyens; et M. Lafayette, qui croit n'user que des droits d'un homme libre en régentant le corps législatif, me paroit bien injuste, s'il nous défend de simples observations sur les délits dont les principaux agens du pouvoir exécutif nous paroissent coupables.

M. Lafayette prétend n'avoir usé que du droit que tout citoyen doit avoir en faisant une pétition au corps législatif. Je lui répondrai que les

généraux qui sont à la tête de nos armées ne doivent plus être considérés comme des citoyens isolés, et je lui ferai encore observer qu'après nous avoir parlé de la confiance *que son armée* lui marque, la pétition sévère qu'il fait à l'assemblée nationale, prend un caractère différent. Je vous le demande, messieurs, si le pouvoir exécutif intimoit ses ordres aux représentans de la nation, de quel œil souffriroit-il une pareille usurpation de pouvoir?

Lorsque le pouvoir exécutif rassembla son armée au 14 juillet 1789, qu'il vint dicter ses volontés au corps législatif, toute la nation se leva pour réprimer une pareille démarche de sa part. Et le général de l'armée du centre se croit assez prépondérant pour distraire le corps législatif de ses travaux, et lui prescrire la conduite qu'il doit tenir! Ah! sans doute, messieurs, les représentans du peuple péseront dans leur justice l'irrégularité de cette démarche.

Il avertit les représentans du peuple, qu'ils ne pourront réprimer les abus que lorsqu'ils seront justes et constitutionnels. Ou je connois bien mal la force des expressions, ou il me semble que c'est leur reprocher de n'avoir été ni l'un ni l'autre.

Il accuse cette société d'avoir accordé des triomphes aux assassins de Désilles; il ajoute que les crimes de Jourdan ont trouvé des panégyristes, et que l'assassinat qui a souillé la ville de Metz à excité d'affreux applaudissemens. Je dois lui répondre que la mémoire de Désilles n'a jamais été outragée: il pouvoit périr pour une plus belle cause; mais sa mort fut glorieuse, et nous avons été justes envers lui: il est vrai que nous avons consolé les martyrs de l'intrigue de Nancy de leurs

longues souffrances. La nation fut abusée un moment par les faux rapports qui lui furent faits. Rapporteur de cette malheureuse affaire à l'assemblée nationale, mon opinion étoit enchaînée; je ne pus dire que ce qui étoit légalement transmis à notre examen, et tous les dépositaires de la loi étoient complices du crime de Bouillé. — Sa conduite subséquente a tout prouvé; et les amis de la liberté pouvoient-ils moins faire pour consoler ceux qui avoient été les victimes du complot formé contre elle?

Je ne justifierai pas cette société des imputations qui lui sont faites d'avoir applaudi aux crimes de Jourdan, non plus qu'à l'assassinat qui a souillé la ville de Metz.

Si quelques applaudissemens se sont fait entendre dans cette circonstance, je les attribuerai à ceux qui ont osé calomnier la société en lui faisant de pareils détails; mais je lui rappelerai que, dans une société composée de 12 à 1500 membres, quelques applaudissemens ne forment pas le vœu et n'expriment pas l'opinion de la société, et je lui donnerai pour preuve, que quelques applaudissemens ont été donnés, dans le sein même du corps législatif, à l'étonnante lettre qu'il lui a adressée.

Sans doute M. Lafayette voudroit se déguiser à lui-même le rapport exact qui se trouve entre sa lettre et celle du ministre Kaunitz. Il sait que le reproche qui a été fait à la société, dans la réponse de l'empereur, a été regardé, par tous les gens sensés, comme une caricature politique. Et cependant c'est en voulant atténuer le ridicule de la lettre de l'empereur, qu'il se sert précisément du même moyen, parce qu'évidemment ils ont tous les deux le même but. Pourquoi

l'empereur veut-il la destruction des Jacobins ? Parce qu'il croit qu'ils seront une barrière invincible aux projets qu'il a de détruire notre constitution, ou au moins de la modifier.

Pourquoi donc M. Lafayette ne nous a-t-il pas fait sa profession de foi avant d'attaquer nos principes ? Il nous proteste de son amour pour la constitution ; mais ne devroit-il pas s'expliquer avec la même franchise que nous ? Pourquoi n'a-t-il pas nettement prononcé que jamais il ne consentiroit à l'établissement des deux chambres ? Car c'est le point sur lequel on ne peut espérer aucune capitulation de notre part.

Je lui observerai qu'il oppose à la faction des Jacobins le patriotisme de son armée. Ah ! sans doute, nous n'en doutâmes jamais, et nous sommes certains que si l'établissement des deux chambres pouvoit être soumis à la discussion de l'armée, dont nous sommes charmés d'entendre les éloges, nos braves soldats citoyens, tout en obéissant à leurs chefs vis à-vis des ennemis, se croiroient dispensés de partager les opinions politiques de leur général.

Quel fut le but de M. de Kaunitz en déclarant la guerre aux Jacobins ? Ce fut d'écarter les surveillans exacts qui défendoient la constitution qu'il vouloit attaquer : il a du moins la bonne-foi d'en convenir. Les Jacobins sont donc bien coupables, si les ennemis de nos loix, et celui qui veut s'en déclarer le protecteur, espèrent arriver à leur but par le même moyen !

Je crois devoir encore lui faire une observation sur les plaintes qu'il porte de la correspondance *d'un ministre, digne produit du club des Jacobins, qui l'a pressé d'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens.* M. Narbonne, son ami,

qui sert à présent dans son armée, ne l'avoit-il pas assuré, sur sa responsabilité, qu'ils étoient suffisans? et pendant son ministère, M. Lafayette ne fut-il pas lui même chez M. le maréchal Luckner, l'assurer qu'il adoptoit son système pour la guerre offensive?

Est-ce la faute des Jacobins si l'ennemi, quoique très-inférieur en nombre, nous a constamment opposé des forces supérieures? Est-ce la faute des Jacobins, si nos avant-gardes ont été surprises, et si notre réserve est arrivée trop tard pour les secourir?

Est-ce la faute des Jacobins, si M. Lafayette, au lieu d'employer son temps à combiner les différens mouvemens de l'armée confiée à son patriotisme et à son courage, l'emploie à faire une diatribe amère contre une société dont il a souvent recherché l'appui, et s'il donne des leçons aux représentans de la nation?

Luckner n'écrit point des lettres de six pages au corps législatif; sa correspondance n'est que de six lignes.

Il nous mande: tel jour j'ai marché, tel jour j'ai pris deux villes; il fait l'éloge de son armée; il ne dit de mal de personne, et toute la France l'applaudit et l'estime.

M. Lafayette remarque une conformité de langage entre les factieux que l'aristocratie avoue, et ceux qui usurpent le nom de patriotes. Nous voulons, à ce qu'il dit, renverser les loix; nous nous réjouissons des désordres; nous nous élevons contre les autorités que le peuple a confié; nous détestons la garde nationale; nous prêchons à l'armée l'indiscipline, et tantôt nous semons la défiance, et tantôt le découragement.

M. Lafayette est bien mal instruit de ce qui se

passe dans le sein de notre société, pour nous faire de pareils reproches : rappelons lui donc nos principes, puisqu'il paroît les avoir oublié. Un des articles de notre réglement, le plus exactement suivi, n'est-il pas de respecter les décrets de l'assemblée nationale, et de s'interdire toute critique sur une loi rendue? Malgré notre respect pour la constitution, est ce un crime de remarquer et de se ressouvenir des intrigues qui ont eu lieu à l'époque de la révision; et ne peut-on, sans être coupable envers la loi, observer que, dans l'acte constitutionnel, plusieurs articles, mis à dessein, paralysent le vœu du peuple, et mettent des entraves à l'établissement même de la constitution?

Toutes les séances de la société sont publiques, et plus de six cens citoyens y assistent chaque jour; ils entendent nos discussions. Ah! sans doute les reproches qui nous sont faits ont le droit de les surprendre; n'est-ce pas insulter le peuple qui nous écoute, que de le représenter applaudissant aux motions incendiaires dont on nous accuse?

Nous nous réjouissons des désordres, et presque la totalité de nos séances se passe à gémir sur ceux dont on nous rend compte de toutes parts. Et qui sont les perturbateurs dont nous avons à nous plaindre? Les prêtres réfractaires, qui sèment partout la discorde et le feu de la guerre civile, et qui sont évidemment soutenus, puisque le pouvoir exécutif paralyse toutes les mesures répressives que l'assemblée nationale avoit adoptées.

Ce sont les ennemis de l'égalité qui, secondant, ou plutôt liant leur cause à celle des fanatiques, affectent, en ce moment, une croyance

qu'ils n'eurent jamais, mais qui leur semble utile pour couvrir l'immoralité de leurs projets.

Nous détestons la garde nationale! Messieurs, cette inculpation de M. Lafayette renferme une noirceur profonde et méditée.

Il insulte à la fois cette société, les gardes nationales, et tous les citoyens de l'empire.

Il insulte cette société, parce qu'il doit savoir que nous ne faisons aucune distinction entre les gardes nationaux et les autres citoyens de l'empire, et que c'est nous dire que nous détestons le peuple.

Il insulte les gardes nationaux, s'il prétend leur persuader qu'ils forment une classe à part des autres citoyens. Que sont-ils, en effet? Le peuple tout entier qui a pris les armes pour la défense de la liberté. Et M. Lafayette, en cherchant à les distinguer du reste des citoyens, démasque cette opinion que nous lui avons toujours supposée, de vouloir établir un gouvernement entièrement militaire, ce qui tendroit à asservir le reste des citoyens.

Il insulte les citoyens du royaume, puisqu'il les croit assez vils et assez lâches pour avoir établi parmi eux une classe de citoyens armés, auxquels ils pensent qu'ils doivent obéir... Non, M. Lafayette, nous ne détestons pas la garde nationale, car nous-même nous sommes tous soldats nationaux, puisque nous sommes citoyens. Nous savons parfaitement qu'il existe parmi les gardes nationaux quelques citoyens égarés, auxquels on a persuadé qu'ils devoient commander; mais c'est une erreur dont ils seront désabusés, en refléchissant que l'égalité est la base fondamentale de notre constitution, et que le même pouvoir qui les a créés, sauroit bientôt les anéan-

tir, s'ils prétendoient à quelque supériorité sur nous.

Depuis quelque temps on cherche à mettre la division entre la garde nationale et le peuple. Quels sont donc les projets de ceux qui emploient ces manœuvres coupables ? Ont-ils le projet de fixer une démarcation entre les citoyens armés et ceux qui ne le sont pas ? Ils ne pourront y réussir. Espérent-ils allumer, au milieu de nous, le feu de la guerre civile ? Ah ! sans doute, c'est encore un de nos devoirs de prévenir les citoyens de l'erreur funeste dans laquelle on cherche à les entraîner : éclairés par nous, ils sauront se garantir de ce nouveau piège. Peut-être nous allons nous susciter de nouveaux ennemis ; mais nous marchons dans la ligne de la loi ; nous voulons le bien, et nous déjouerons les conspirateurs contre le bonheur public, sans les craindre.

Ce n'est point, à ce qu'il dit, au milieu de sa brave armée que les sentimenstimi des sont permis. Ah ! sans doute, nous partageons son opinion ; mais qu'il porte ses regards sur ses avant-gardes, et qu'il se persuade qu'il n'a aucun conseil à donner au corps législatif, centre de toutes les autorités de l'état.

Qu'il relise avec attention cet article de la déclaration des droits de l'homme, qu'il a la gloire d'avoir proposé le premier à l'assemblée constituante ; il y verra que « la garantie des droits » de l'homme et du citoyen nécessite une force » publique ; cette force est donc instituée pour » l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle a été confiée. »

D'après ce principe, qu'il ne nous parle dorénavant de son armée que pour nous compter ses

succès, mais qu'il n'appuie pas de son influence les conseils qu'il adressera au corps législatif.

C'est ici, messsieurs, où je ne puis m'empêcher de vous faire observer le danger qu'il y auroit pour la liberté publique, si le corps législatif restoit indifférent au conseil que M. Lafayette se croit permis de lui donner, à la tête d'une armée disciplinée, qu'il rend, pour ainsi dire, garante de tout ce qu'il propose ; c'est après vous avoir parlé d'elle, de sa discipline, de la confiance qu'elle a en lui, de la ferme résolution où il est de s'opposer aux factieux, qu'il propose à l'assemblée nationale d'anéantir tous les clubs et toutes les sociétés populaires ; c'est M. Lafayette, ce fidèle ami de la constitution, cet exact observateur des loix, qui vient lui-même proposer à l'assemblée nationale un décret inconstitutionnel, et qu'elle n'a pas le pouvoir de rendre.

Si M. Lafayette se croit en droit de tout dire, étant à la tête d'une armée, apprenons-lui que les plus simples citoyens dans un état libre, ne connoissent que des égaux, et nuls supérieurs ; disons-lui que l'histoire des nations nous garantit de l'influence que les généraux voudroient prendre ; que nous savons que Sylla ne vint à bout d'usurper le pouvoir absolu, que lorsqu'il eut vaincu Marius, avili le sénat de Rome, et qu'il eut subjugué le peuple à force de proscriptions ; que Cromwel ne devint le protecteur d'Angleterre, que lorsqu'il eut subjugué et réduit au silence le parlement de la Grande-Bretagne. Il colore ces déclamations de son amour et de son respect pour le roi ; il cherche à persuader que nous sommes les ennemis de ce pouvoir que nous avons constitué. Sans doute

nous nous sommes souvent élevés contre les démarches du pouvoir exécutif, lorsque nous voyions qu'elles ne tendoient qu'à paralyser les mesures sages que le corps législatif vouloit prendre. Est-il possible que nous soyons en sécurité sur ses motifs subséquens, tant que nous le verrons entouré des gens les plus pervers de la nation ? Le ministère qu'il avoit choisi commençoit à faire marcher le gouvernement, et c'est à cet instant qu'il s'entoure de nouveau de ministres douteux, et sur lesquels nous ne pouvons encore asseoir aucune confiance. Mais les réflexions que nous nous sommes permis sur le pouvoir exécutif, n'ont jamais été que relatives à la conduite qu'il a tenue, et non à sa personne, que nous respectons, puisque la constitution l'ordonne ; et si M. Lafayette eût été juste, il n'auroit pas oublié que si quelques orateurs se sont permis des apostrophes véhémentes contre le roi, sur le champ la société entière leur a imposé silence : qu'il relise, M. Lafayette, ce passage de la lettre de M. d'Estaing à la reine.

» Je lui ai observé, dit M. d'Estaing, en par-
» lant de M. Lafayette, qu'un seul mot de sa
» bouche pouvoit devenir un signal de mort...
» Il est froidement positif, M. Lafayette.... Il
» m'a répondu qu'à Metz, comme ailleurs, les
» patriotes étoient les maîtres, et qu'il valoit
» mieux qu'un seul mourût pour le salut de tous. »

Qu'il nous explique cet étonnant paragraphe, et si le passage de la lettre de M. d'Estaing n'est pas contredit par lui, je lui demande s'il a le droit de nous demander compte de nos sentimens pour le roi.

M. Lafayette, c'est en vain que vous cher-

cherez à vous envelopper dans une conduite machiavélique. Au milieu d'un peuple esclave, peut-être auriez-vous des succès; mais il nous faut des vertus pour nous séduire, et d'autres raisonnemens pour captiver nos suffrages.

Oubliez, M. Lafayette, qu'il existe des Jacobins en France, ou plutôt, aimez-les sans vous en douter : vous êtes au milieu d'eux, car votre armée n'est composée que des amis de la liberté, et ils sont de cette société; c'est avec eux que vous parviendrez peut-être à vaincre les véritables ennemis. Quels que soient vos torts avec nous, si vous êtes victorieux, nous porterons des palmes à votre triomphe, et nous vous demanderons ensuite compte de votre opinion envers nous. Non, vous ne parviendrez point à détruire les sociétés populaires de la France, et elles ne cesseront de surveiller les ambitieux, et tous ceux qui, sous le prétexte de rétablir l'ordre, cherchent à atténuer les principes de la constitution. Cessez toutes ces puériles attaques, toutes ces petites combinaisons qui ne peuvent avoir aucun succès à l'époque où nous sommes, et qui viendront toutes se briser contre la masse imposante d'un grand peuple qui veut la liberté toute entière.

Ce matin encore, cette ridicule motion a été renouvellée au sein du corps législatif, et à quelle époque? Depuis trois jours on ne cesse de tourmenter, d'insulter le peuple; on voudroit l'engager à une fausse démarche, pour avoir le prétexte d'exécuter l'infernale vengeance que l'on veut exercer contre lui. Mais quand le peuple peut se faire entendre, il confond facilement ses ennemis. Ils sont venus ces hommes du 14 juillet, dans le sein de l'assemblée na-

tionale ; ils ont exprimé leur indignation avec la dignité qui leur convenoit. L'assemblée entière a partagé leurs sentimens ; elle a voulu que toute la France les éprouvât comme elle ; elle a décrété l'envoi de l'adresse aux 83 départemens.

Vous, mes amis ! laissez gronder les orages sur vos têtes, ne fléchissez sur aucun de vos principes ; et malgré les lâches et les calomniateurs dont vous êtes entourés, continuez d'être les boulevards de la liberté, et l'effroi des traîtres à la patrie.

Et vous, représentans de la nation ! songez à votre dignité et à votre auguste caractère. Vous êtes les dépositaires de la majesté du peuple ; remplissez ces augustes fonctions ; ne souffrez pas qu'un citoyen, abusant de l'influence qu'il croit avoir, s'érige en dictateur, et vous intime ses ordres absolus. C'est dans les premiers jours de la liberté d'un grand peuple, qu'il faut consacrer les principes de l'égalité ; pesez dans votre sagesse ce que vous devez faire, mais songez que le peuple françois est offensé, et qu'il réclame votre justice et votre sévérité. Rappelez-vous que lorsque Rome eut conquis sa liberté, plusieurs siècles s'écoulèrent avant qu'un citoyen ait osé dicter des loix aux représentans du peuple ; que ce ne fut qu'à l'époque de la corruption que les chefs des légions eurent le crédit de se faire proclamer empereurs à la tête de leurs armées. A peine avons-nous vu l'aurore de la liberté, que déjà nous sommes menacés de la voir anéantie. Réprimez, dans sa naissance, de telles usurpations ; élevez vous à la hauteur de la nation que vous représentez, et, par une justice éclatante, apprenez à tous les citoyens, quel que que soit le degré

d'élevation et de pouvoir, où leurs fonctions les placent, qu'ils ne peuvent s'écarter des justes bornes que prescrit l'égalité. Rappelez sur-tout au général qui vous intime ses ordres, que la force armée est essentiellement obéissante ; qu'il doit s'adresser au ministre du pouvoir exécutif pour solliciter les secours dont il croit avoir besoin ; mais qu'il ne doit correspondre avec le corps législatif que pour lui rendre compte de sa conduite.

La société, dans sa séance du lundi 25 *juin* 1792, *l'an* 4 *de la liberté, a arrêté l'impression de ce discours, et l'envoi aux sociétés affiliées.*

HÉRAULT, *député, président;* SILLERY, *vice-président;* MARIBON-MONTAUT, *député;* GARRAU, *député;* MARIE-JOSEPH CHÉNIER; FABRE D'ÉGLANTINE; MATHIEU; RÉAL, *secrétaires.*

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS,
place du Théâtre Italien.

547